**WORKING GROUP ON CERN PENSIONS**

(18th meeting 21 and 22 May 1986)

The Group has started to deal with the revision of the Rules of the Staff Insurance Scheme, now that it has completed its work on proposals relating to the increases in pensions, guarantees for the payment of benefits in the event of the Organization's dissolution, and health insurance for the Scheme's beneficiaries.

A revision of the Scheme's Rules is needed for the following reasons :

1. the fourth step must be included in the Rules, so the letter need redrafting to introduce the notion of the pensionable salary (= basic salary x a factor C depending on the grade of the person concerned) ;
2. amendments have become necessary since 1976 when the last overall revision was carried out ;
3. social developments in the Member States over the last 10 years need to be taken into account.

There was general agreement about the first two reasons but members were less in agreement with regard to the third point. Nevertheless, the Group has agreed to try to carry out as complete a revision as possible by the end of the year.

At the meeting on 21 and 22 May, a preliminary discussion was held on the following chapters :

Chapter I**i General**

Section 1 : Purpose, Rules, Regulations, Scope

Section 2 : Resources of the Scheme

Attribution of its Assets

Section 3 : Organization and Administrative Structure

Section 4 ; Administration

Chapter II

Section 2 : Retirement Pension

Section 3 : Incapacity Pension (*)

Section 4 : Unsuitability Pension (*)

While the acquired rights to present staff will be maintained, reduction factors for pensions taken between 60 and 65 years of age for new recruits will be considered in the near future by the Consultative Committee on Employment Conditions (CCEC), at the request of the Finance Committee.

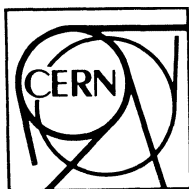
The remaining proposals for amendments will be sent to members of the Group by the end of July. They might include a proposal to transform the widow's pension into a survivor's pension, on the principle of equal salaries for men and women which is the subject of the Council of Europe Directive 76/207, dated 9 February 1976.

To prepare the next plenary meeting of the tripartite Working Group on 14 and 15 October 1986 a small Group has been set up comprising representatives of the Member States, the Management and the Staff Association.

N.B. Following, among other things, the Staff Association's General Assembly, we have decided to publish a PROTON "Pensions" setting out the improvements achieved and the questions still being looked at. If you have any points you would like to raise, get in touch with the Association.

Thank you in advance for your help.

(*) These terms are defined in Administrative Circular No. 14 and the Scheme's Rules and Regulations will contain a preamble setting out these definitions.



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PENSIONS DU CERN

(dix-huitième réunion - 21 et 22 mai 1986)

Après avoir fait les propositions qui ont été à l'origine du relèvement des pensions et celles destinées à garantir le paiement des prestations en cas de dissolution de l'Organisation, et d'assurer les pensionnés à la Caisse maladie, le Groupe a débuté son examen de la révision des statuts et règlements.

Cette révision s'impose à plus d'un titre :

1. il faut intégrer la 4^{ème} étape dans les textes, ce qui nécessite une refonte des textes avec l'introduction de la notion de salaire pensionnable (= salaire de base x un facteur C dépendant du grade de l'intéressé) ;
2. des modifications de textes sont apparues nécessaires depuis 1976, date de la dernière révision complète ;
3. l'évolution sociale dans les pays membres depuis 10 ans est enfin une autre raison de revoir les textes.

Si un large consensus s'est dégagé pour les modifications dues aux deux premières raisons indiquées ci-dessus, les avis des délégués sont plus partagés en ce qui concerne le 3^{ème} point. Le groupe a néanmoins admis d'essayer d'effectuer la révision la plus complète possible d'ici la fin de l'année.

A la réunion du 21 et 22 mai, les chapitres suivants ont été examinés une première fois :

Chapitre I

Généralités

- Section 1 : Buts, Statuts, Règlements, Champ d'application
- Section 2 : Ressources de la Caisse et Affectation de ses Biens
- Section 3 : Organisation et Organes
- Section 4 : Administration

Chapitre II

- Section 2 : La Pension de Retraite
- Section 3 : La Pension d'Incapacité (*)
- Section 4 : La Pension d'Inaptitude (*)

Tout en maintenant les droits acquis pour le personnel actuel, la question des facteurs de réduction entre 60 et 65 ans pour les nouveaux arrivants sera prochainement examinée à la demande du Comité des Finances, par le Comité Consultatif (CCEC).

La suite des propositions de modifications sera envoyée aux délégués en juillet. Elles devraient comprendre la transformation de la pension de veuve en une pension de survivant, en vertu du principe de l'égalité de traitement entre homme et femme, principe énoncé notamment dans la directive 76/207 du Conseil de l'Europe en date du 9 février 1976.

Pour préparer la prochaine réunion plénière du groupe tripartite les 14 et 15 octobre, un groupe restreint a été mis sur pied, avec des représentants des Pays Membres, de l'Administration et de l'Association du Personnel.

ADDENDUM : Suite, entre autres, à l'Assemblée générale de l'Association du Personnel, il est apparu utile de publier un Proton "**Pensions**" où le point sera fait des améliorations obtenues et des questions encore à l'étude. Si vous avez des points que vous voulez voir traiter, faites le savoir à l'Association.

D'avance, merci pour votre collaboration.

(*) Ces termes sont définis dans la circulaire administrative No.14 et un préambule aux Statuts et Règlements de la Caisse comprendra un rappel de ces définitions.

ELECTIONS

Ce VENDREDI 13, est le DERNIER DELAI
pour **ELIRE** vos délégués.

CLUBS

CERNOISES

ATTENTION ! le prochain COFFEE MORNING ne se tiendra pas comme à l'habitude de 9h.00 à 11h.00 à la Salle des Clubs du Restaurant No. 2 (Tortella). Il se fera en plein air et au soleil au Terrain Jacob (*voir plan ci-dessous*).

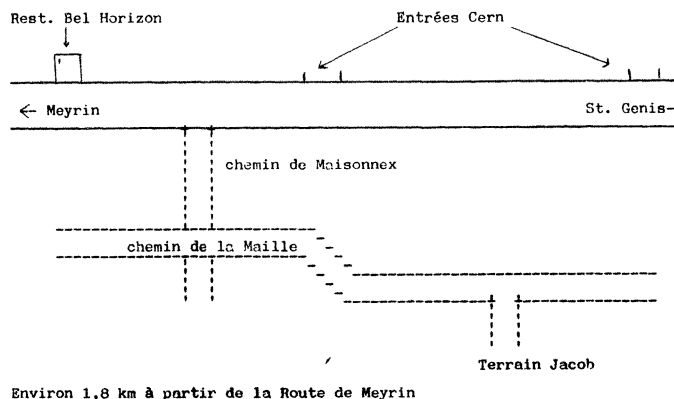
Les personnes qui désireraient déjeuner sur place pourront disposer de la cuisine, mais sont priées d'apporter leur pique-nique et éventuellement un grill. Les messieurs sont les bienvenus à partir de 1 lh.OO.

A disposition : café, thé, jus de fruits.

DATE DU COFFEE MORNING :

MARDI 17 JUIN 1986

COMMENT ATTEINDRE LE TERRAIN JACOB (plan très schématisé)



YACHTING

RAS LE BOL 1986. Ce rallye réservé aux croiseurs, aura lieu les 14 et 15 juin. Escale à Port-Aillaman. Barbecue sur la plage. Départ de Port-Choiseul le 14, à 9h.30.

Inscriptions auprès de N. LE VASSEUR ® 4624.

ELECTIONS

This FRIDAY, 13 JUNE is the DEADLINE
'or the Staff Association's ELECTIONS.

FOOTBALL

Résultats de la semaine du 2 juin 1986

Lundi 2 juin	PS-ST	0-2
Lundi 2 juin *	CGEE - BRUUN	2-2
Mardi 3 juin	TIS - GIS	4-0
Jeudi 5 juin	LEPRF - LEPIM	1-1

Prochains matches

Lundi 16 juin	TIS - CGEE
Mardi 17 juin	LEPIM - BRUUN
Mer. 18 juin	PS-DD
Jeudi 19 juin	LEPRF - GIS

Le tournoi à 7 CERN aura lieu le samedi 28 juin, à partir de **9h.30.**

Comme chaque année des responsables vous proposent des grillades, des boissons et une tombola.

Le Challenge BLONDIN sera remis en jeu. Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 20 juin.

Pour tous renseignements à Robin MARTINI © 3130 ou Serge BROBECKER ©4899.

The CERN 7-a-side tournament will be held on Saturday 28th June.

As always, food and drink will be on sale and a raffle will be held.

The winning team will be presented with the BLONDIN trophy.

Teams wishing to participate must register by the 20th June.

For further information :

- . Robin MARTINI © 3130
- . Serge BROBECKER ® 4899